

EDITO

On est les oubliés ?

Les faits sont têtus ! La volonté de la Poste de briser nos vies, notre métier et le Service public passe de plus en plus mal...NON, ça ne passe pas ! De nombreuses luttes à la Distri, avec des usagers, des élus en font état. Ah ça, les bilans, les comptages, les « vous êtes trop nombreux » – agents de la distri, cabinards, encadrants, cadres – les dossiers présentés aux personnels, aux organisations syndicales en débordent, justifiant leur vision mortifère. Mais la vraie vie n'est pas celle-ci. Pour la CGT, il y a un Avenir à être Facteur. Mais cet avenir, il nous faut le construire ensemble. En contestant, en proposant, en se rassemblant autour de propositions répondant à tous les besoins, à tous les défis. Mais aussi en étant toujours plus nombreux, plus présents quotidiennement à être syndiqués à la CGT.

Mais pour la Poste, comme le dit la chanson nous ne sommes que :

« Les troisièmes couteaux
Dernière part du gâteau
La campagne, les paumés
On est les oubliés »

Même pour nos droits à congés, notre droit à souffler en juillet- août, « ils » veulent nous faire chier : pression sur les CA, groupes de travail en été, volonté de mettre en place des réorg en plein mois de juillet.

Ce n°3 de « Distr-action » en témoigne. Pour la CGT FAPT 77, nous ne serons jamais « des chiffres qu'on prend pour des sous-fifres ». Alors « on est les oubliés » ? NON !

La CGT FAPT 77 souhaite à toutes celles et tous ceux qui vont en bénéficier de bonnes vacances. Mais elle restera disponible aussi cet été pour échanger, débattre et lutter – dans l'unité syndicale – là où le personnel le décidera !

A Champs sur Marne, avec la CGT, une nouvelle fois : la gagne !

Face au refus de La Poste de compenser la distribution des plis électoraux, la grande majorité des agents s'est emparée du préavis départemental déposé par la CGT, a décidé la grève et a refusé de distribuer les plis. La détermination des collègues a payé. Elles et ils ont obtenu 4 heures sup + le paiement des dépassements !

Saint Thibault - la boîte refuse de payer : 40% de grévistes !

Les collègues de St Thibault – qui sont sur le même établissement que Champs - avec la CGT ont donc tout naturellement demandé le même dispositif. La Direction locale n'a proposé que le paiement des dépassements, soit rien de plus que ce qu'impose le Code du travail. Eh bien la réponse des collègues a été à la hauteur du mépris de la Poste : 40% de grévistes.

Savigny le Temple : la totale.

La Poste a présenté un projet visant à « améliorer les conditions de travail des agents ». Pour ce faire, elle propose de supprimer 7 emplois, d'imposer la méridienne (fin de service à 17h samedis compris), la séparation TI/TE, la création d'un « ilot » et une DHT variable qui privera les collègues de RTT pendant les mois d'été. On dit merci qui ?

Dialogue social en panne.

Depuis plusieurs mois et sur différents bureaux (St Fargeau, Montereau...) les Directions locales ont pris la fâcheuse habitude d'élaborer leurs projets sans tenir compte des organisations syndicales, au mépris de la réglementation concernant le dialogue social. Si La Poste ne respecte même plus ses propres règles, où va-t-on ? Exigeons le respect des agents et de leurs organisations.



Le site www.cgtfapt77.fr est aussi
votre outil.



Ce journal est le vôtre.
Une info ? Une question ? Un coup de gueule ?
envoyez-les à :

distraktion@cgtfapt77.fr

Droit à congés : ce que dit la réglementation

1) On ne pose pas ses congés sur une feuille volante mais sur la Box RH et seulement sur la Box RH

2) La tolérance concernant le transfert des congés de fin décembre à début janvier n'est pas de 3 jours mais de 10 jours (si on travaille du lundi au vendredi) de DOUZE jours pour les services travaillant du lundi au samedi (ce qui est le cas dans la très grande majorité des services de la Poste)

3) La transférabilité ne concerne que les CA et Boni(s). PAS les RE et ni les RC.

4) Pour mémoire : on peut poser maximum 30 jours consécutifs et non trois semaines comme souvent imposé.

Rappel Accords 2017 : les « petits congés » déposés sur la Box RH sont accordés d'office si pas de réponse au bout de 5 jours. Pour les congés de longue durée, ils sont accordés d'office si pas de réponse au bout de 30 jours.

Cas du conjoint ou de la conjointe dont l'entreprise ferme en été : possibilité de prendre ses congés en même temps mais perte du droit à la priorité.

Partout, la boîte cherche à contourner sa propre réglementation. En cas de problème n'hésitez pas à contacter la CGT-Fapt 77 soit par mail cgtfapt77@orange.fr soit par téléphone au 01.64.13.01.23

----- Bulletin de contact et de syndicalisation CGT -----

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Grade/classification : Métier :

Service :

Fédération nationale des activités postales et de télécommunications CGT

Syndicat de Seine et Marne – BP 30 111 – 77382 Combs la Ville Cedex – Tél : 01 64 13 01 23 – Fax : 01 64 88 64 61

Courriel : cgtfapt77@orange.fr - Site : www.cgtfapt77.fr